

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2021

DEL-2021-236

L'An deux mille vingt et un, le neuf décembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/12/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, FORSTER, GUILLON, JAILLET, KHAY, MALLET, METRAL, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 17

Représentés par mandat : 0

Objet : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE OUVERTES AU PUBLIC - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Exposé du Président,

Le groupement de 14 Syndicats d'Energie constitué pour la réalisation de schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public (SDIRVE) a reçu un courrier d'engagement de la Banque des Territoires attestant de la capacité du groupement à bénéficier d'une subvention permettant le financement de 80% de la réalisation des schémas directeurs, soit en moyenne 39.200 € H.T. par membre du groupement soit 548.800 € H.T. au total.

Le SYANE percevra la subvention pour le compte des autres membres du groupement et reversera ensuite la subvention à chaque Syndicat, membre du groupement et signataire de la présente convention.

La convention de financement inter-syndicat, annexée à la présente délibération, précise notamment :

- Les modalités de reversement de la subvention entre le SYANE et les membres du groupement,
- Les obligations exigées par la Banque des Territoires dans la convention qu'elle signera avec le SYANE : fourniture de justificatifs, conditions de communication, ...



Les membres du Bureau sont invités :

- à approuver la convention de financement inter-syndicat,
- à engager toutes les démarches ou décisions utiles à la concrétisation du groupement de commandes destiné à l'élaboration du SDIRVE,
- à autoriser le Président à signer la convention avec chaque membre du groupement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE
Joël BAUD-GRASSET.